



Sauveteur Secouriste du Travail

Maintien et Actualisation des Compétences

Article R4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Article R4141-3 : La formation a pour objet d'instruire tous les travailleurs sur la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre.

PROGRAMME 2024

Poursuivre sa participation à la démarche de prévention.
Poursuivre l'évaluation des risques professionnels.
Réaliser une protection adaptée et examiner la victime.
Alerter et faire alerter.
Secourir la victime de manière appropriée.



Cette formation réglementaire répond à vos attentes.

Public

- ✓ Sauveteurs secouristes du travail.

Pré requis

- ✓ Titulaire d'un certificat SST.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Mettre à jour ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de sa structure.

Méthodes pédagogiques

Formation collective en présentiel, alternance de théorie et de pratique.

Durée

- ✓ 7h

Nature de la sanction.

- ✓ Renouvellement du certificat SST à l'issue de la formation.

Coût Saint-Pierre

- ✓ 300 € / Personne en interentreprises.
- ✓ Nous contacter.

En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumise à un seuil minimum de 5 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.

En intra entreprise :

5 personnes minimum. 10 personnes maximum.